

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2022 > 2024



#PrévenirPourProtéger

PRÉAMBULE



Jean-Jacques BROT

Préfet des Yvelines



Pierre BEDIER

Président du Conseil
départemental des
Yvelines



Maryvonne CAILLIBOTTE

Procureur de la
République près le
tribunal judiciaire de
Versailles

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2022-2024 vise à décliner la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-24. Il irrigue les stratégies locales de prévention de la délinquance portées par les conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CL(I)SPD). Fruit d'une concertation avec l'ensemble des partenaires au sein du département, ce plan permet de prioriser les actions à mettre en œuvre sur le territoire. Il repose sur un **diagnostic partagé** tenant compte des quatre axes prioritaires définis au niveau national, et d'une attention particulière portée à la lutte contre la radicalisation dans le département, justifiant l'adjonction d'un cinquième axe dédié :

- 1- Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- 2- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- 3- La population, nouvel acteur de prévention de la délinquance ;
- 4- Le territoire : vers une gouvernance renouvelée ;
- 5- Lutter contre la radicalisation.

La réussite de ce plan repose sur une coordination étroite de l'ensemble des services de l'État (intérieur, justice, éducation nationale, santé...) et une forte implication des collectivités territoriales donnant une place renforcée aux maires au sein de la gouvernance de la lutte contre la délinquance, et associant la société civile.

Nous pouvons dès à présent nous féliciter de l'implication des élus locaux dans le portage de cette stratégie et de l'envie de maires nouvellement élus de réactiver leur CLSPD. La **pleine mobilisation du conseil départemental des Yvelines** dans cette stratégie est également à souligner, comme en témoigne le financement ambitieux de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Le département des Yvelines a su faire preuve ces derniers mois de **capacités d'innovation** en matière de prévention de la délinquance avec des initiatives telles que la mise en œuvre du dispositif PROTECT, d'une maison de confiance et de protection ou encore la création d'un QR code pour les femmes victimes de violences conjugales.

Cette nouvelle stratégie de lutte contre la délinquance doit être l'occasion d'aller plus loin dans cette démarche, en développant les actions de prévention primaire à destination des enfants de moins de 12 ans pour prévenir les formes émergentes de délinquance, liées notamment aux nouvelles technologies. Elle doit permettre d'améliorer nos circuits de signalement avancé des personnes âgées vulnérables. Elle doit enfin et avant tout être vivante, grâce à une gouvernance locale renouvelée passant par un pilotage départemental renforcé et un appui constant aux maires.

Versailles, le

10 FEV. 2022

Sommaire

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Portrait du département des Yvelines

Les enjeux de la prévention de la délinquance dans les Yvelines

Axe 1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

1. État des lieux de la délinquance chez les jeunes
2. Les actions de prévention de la délinquance juvénile
3. Plan d'action : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

1. État des lieux des dispositifs de protection des personnes vulnérables
2. Cartographie des 11 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
3. Les actions de protection des personnes vulnérables
4. Plan d'action : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

1. État des lieux de la place de la population dans la prévention de la délinquance
2. Plan d'action : faire de la population un acteur clé de la prévention de la délinquance

Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée

1. État des lieux de la gouvernance de la prévention de la délinquance dans les Yvelines
2. Les CL (I) SPD dans les Yvelines
3. Diagnostic de la gouvernance de la stratégie de prévention de la délinquance
4. Plan d'action : rénover la gouvernance sur le territoire

Axe 5 : Lutter contre la radicalisation

1. État des lieux de la prévention de la radicalisation et du séparatisme dans les Yvelines
2. Actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs républicaines
3. Plan d'action : prévenir et lutter contre la radicalisation

Annexes

p. 4
p. 11

p. 17

p. 18
p. 19
p. 24

p. 33
p. 34
p. 36
p. 37
p. 42

p. 51
p. 52
p. 54

p. 58
p. 59
p. 60
p. 61
p. 63

p. 69
p. 70
p. 72
p. 75
p. 80

Portrait du département des Yvelines

Le département des Yvelines s'étend sur une surface de **2300 km²**, situés au centre du bassin parisien, à l'ouest et au sud-ouest de Paris, à une distance allant de 15 à 50 km de la capitale.

C'est un **département à la fois rural et urbain**. Premier département francilien pour les massifs forestiers, particulièrement présents au sud, il est en revanche très urbanisé au nord-est, à proximité de la capitale et de la boucle de la Seine.

Les **259 communes** des Yvelines sont classées par l'INSEE dans l'aire urbaine de Paris. 85 communes du nord et de l'est du département représentent en effet 81,2 % de sa population.

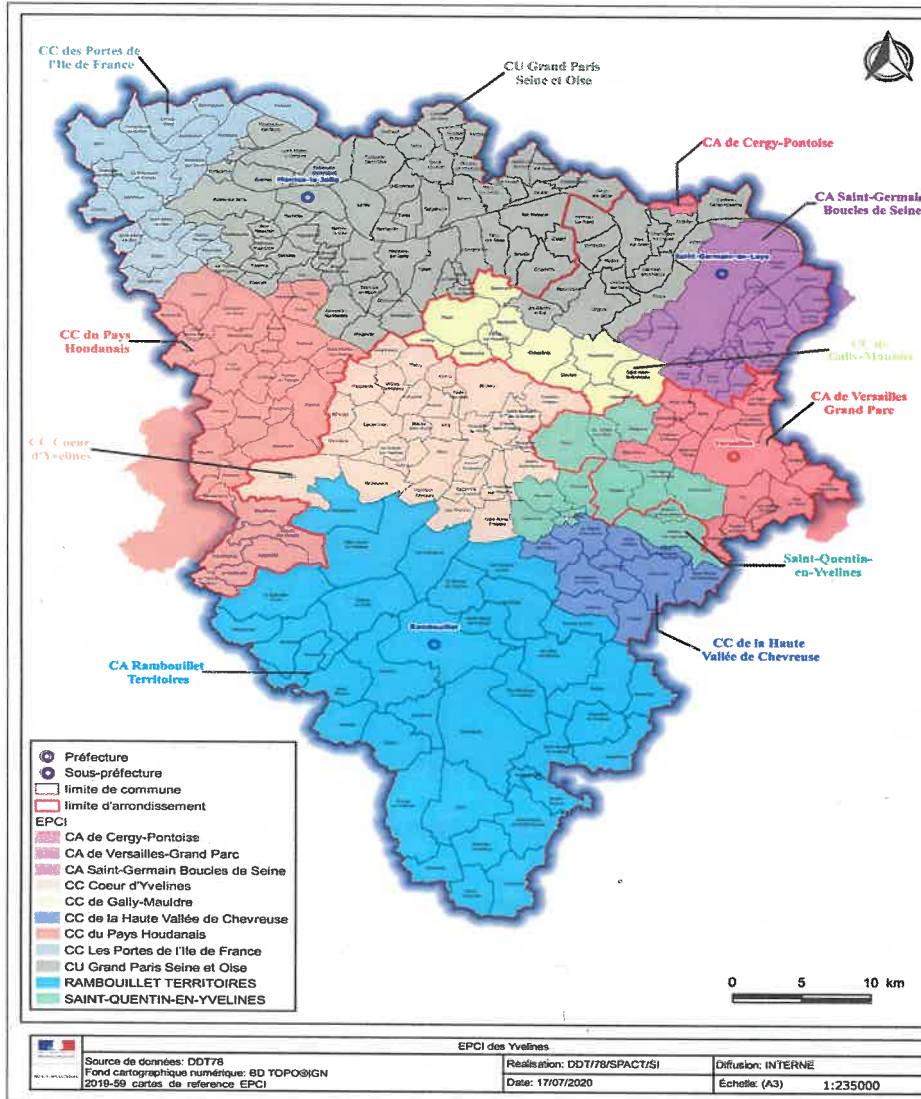


Portrait du département des Yvelines

Les 259 communes du département sont réparties sur 4 arrondissements :

<i>Arrondissement</i>	<i>Part de la population des Yvelines</i>	<i>Part de la superficie des Yvelines</i>	<i>Densité</i>	<i>Nombre de communes</i>
Versailles :	25 %	7 %	Forte : 2000 hab/km ²	23
Saint-Germain-en-Laye :	40 %	25 %	Moyenne : 1550 hab/km ²	44
Mantes-la-Jolie :	20 %	36 %	Faible : 340 hab/km ²	109
Rambouillet :	15 %	40 %	Très faible : 232 hab/km ²	83

Portrait du département des Yvelines



10 EPCI à fiscalité propre

Portrait du département des Yvelines

Population

- Avec **1, 441 516 millions d'habitants**, le département des Yvelines est le 6ème département francilien le plus peuplé.
- Il représente **12 % de la population d'Île-de-France** et est le 9ème département le plus peuplé de France.
- L'âge moyen des habitants des Yvelines est de 43 ans.
- La part des moins de 25 ans est de **32,2 %** et celle des plus de 60 ans est de 22,5 %, dont **8,1 % ont plus de 75 ans**.
- Les femmes représentent **51,4 %** des habitants du département.

Portrait du département des Yvelines

Les villes les plus peuplées des Yvelines

COMMUNE	POPULATION	ARRONDISSEMENT
Versailles	85 346	Versailles
Sartrouville	52 648	Saint-Germain-en-Laye
Mantes-la-Jolie	43 969	Mantes-la-Jolie
Saint-Germain-en-Laye	39 982	Saint-Germain-en-Laye
Poissy	37 146	Saint-Germain-en-Laye
Conflans-Sainte-Honorine	35 404	Saint-Germain-en-Laye
Montigny-le-Bretonneux	32 986	Versailles
Houilles	31 689	Saint-Germain-en-Laye

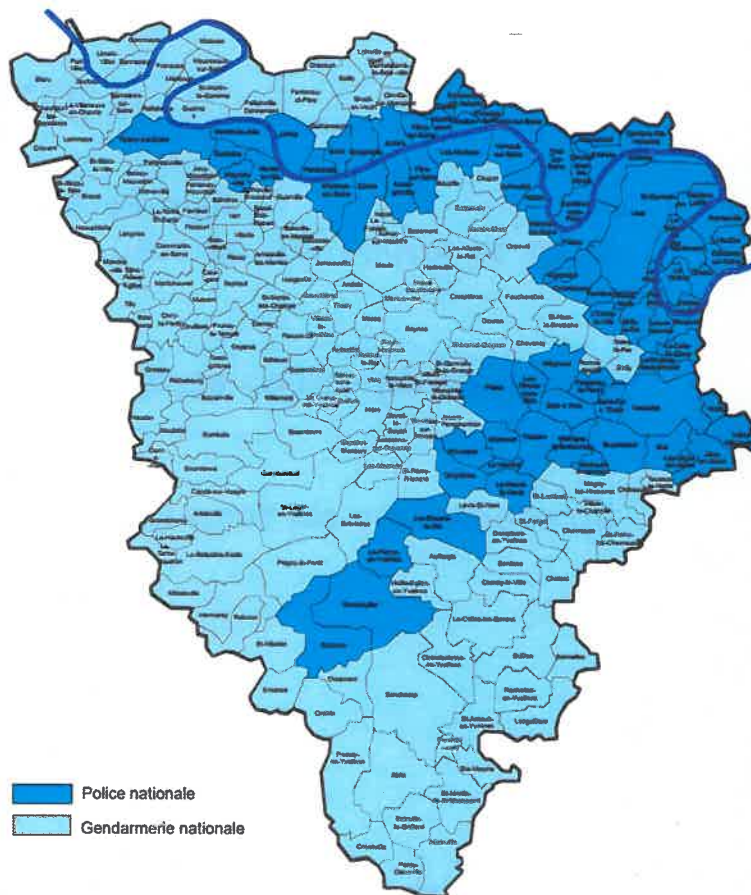
Portrait du département des Yvelines

Les forces de l'ordre

Les forces de l'ordre sont déployées dans 9 circonscriptions de police relevant de la direction départementale de sécurité publique (DDSP) et 3 compagnies de gendarmerie relevant du groupement de gendarmerie départementale (GGD).

- La zone de compétence de la Police Nationale couvre environ 20 % du territoire du département et 80 % de la population.
- La zone de compétence de la Gendarmerie Nationale couvre environ 80 % du territoire et 20 % de la population.

Zones de compétences de la police et de la gendarmerie dans Yvelines



Portrait du département des Yvelines

ACTIONS DE SÉCURITÉ RENFORCÉE

Les Yvelines comptent :

- **Deux quartiers de reconquête républicaine (QRR)** dans les communes de Trappes et des Mureaux
- **Police de sécurité au quotidien** orientée vers la lutte contre les trafics de stupéfiants
- **Une zone de sécurité prioritaire** dans les quartiers du Val Fourré et de la gare de Mantes-la-Jolie, et des Merisiers à Mantes-la-Ville

ACTIONS DE POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers en politique de la ville sont :

- Le département des Yvelines compte **22 quartiers prioritaires** issus de la nouvelle géographie de la politique de la ville arrêtée par décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la ville.
- Ils regroupent un total de **112 000 habitants** (soit environ 8 % de la population yvelinoise).

LES ENJEUX

DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS LES YVELINES

CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLINQUANCE

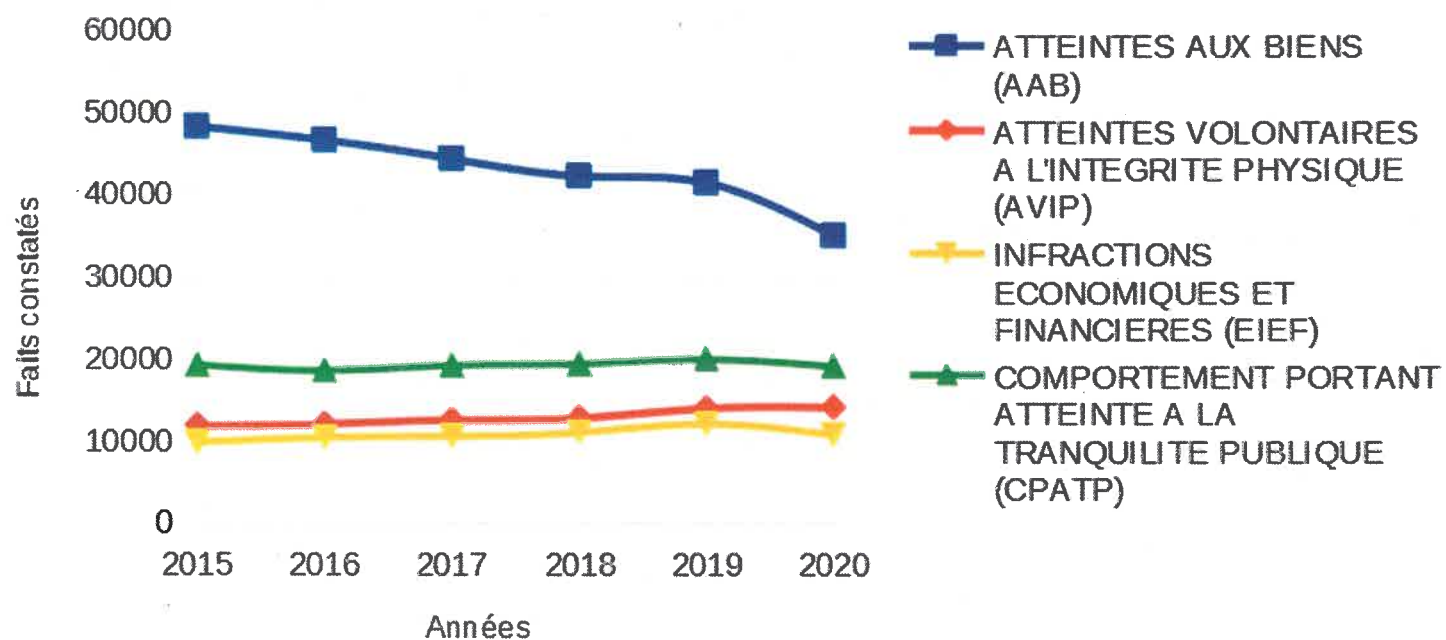
Faits constatés enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationale par agrégats dans le département des Yvelines (78) de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ATTEINTES AUX BIENS (AAB)	48203	46566	44307	42251	41445	35042
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE (AVIP)	11835	12024	12525	12801	13974	14080
INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES (EIF)	9793	10368	10564	11038	12084	10724
COMPORTEMENT PORTANT ATTEINTE A LA TRANQUILITE PUBLIQUE (CPATP)	19187	18532	19161	19350	19934	19057
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ATTEINTES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT (ASE)	149	185	191	207	252	400
GRANDE CRIMINALITE (GC)	670	504	496	520	559	596

On constate une augmentation inquiétante des violences intrafamiliales et des atteintes à l'intégrité physique et psychologique contre les forces de l'ordre, qui suit la tendance nationale.

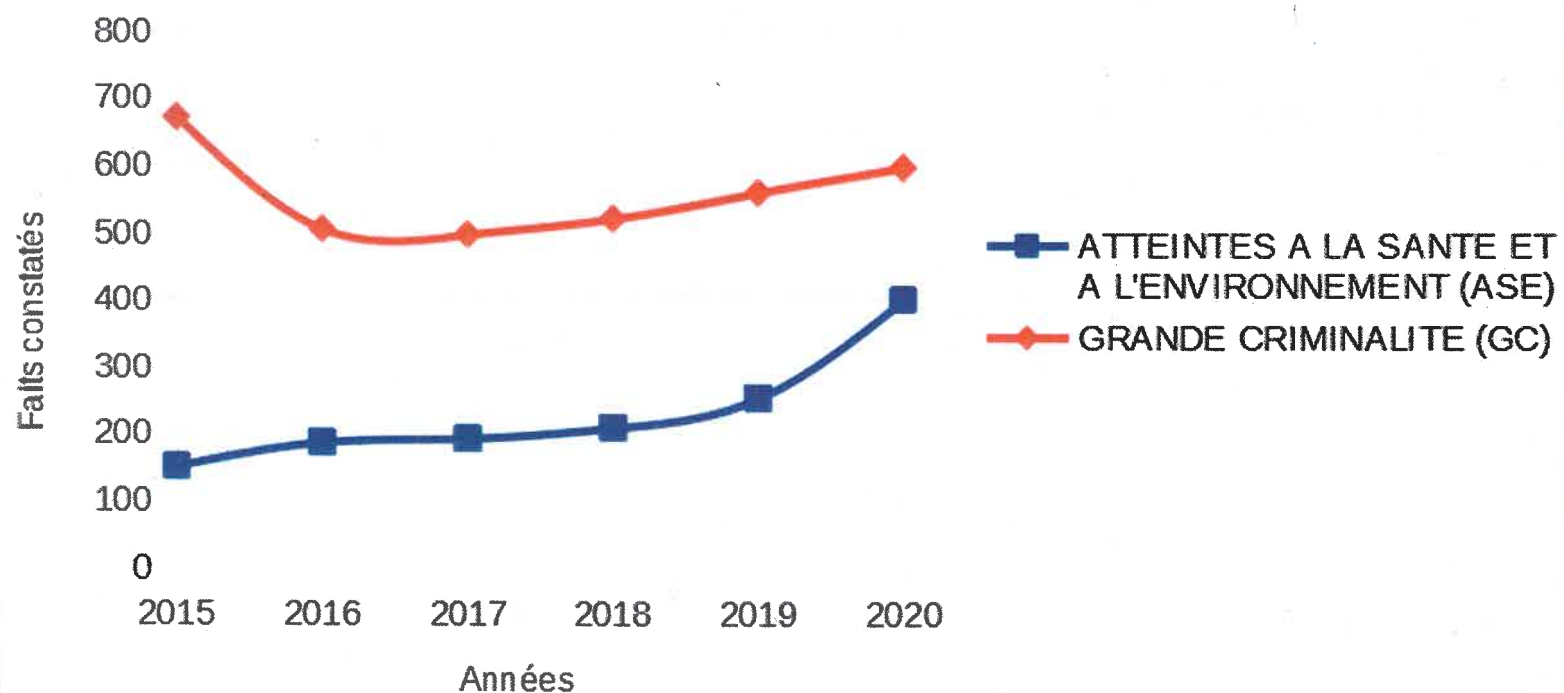
CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLINQUANCE

Faits constatés enregistrés par les forces de sécurité dans le département des Yvelines (78) de 2015 à 2020



CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLINQUANCE

Faits constatés enregistrés par les forces de sécurité dans le département des Yvelines (78) de 2015 à 2020



CHIFFRES CLÉS DE LA DÉLINQUANCE

Violences conjugales en 2020

- Au niveau national : **125 décès** suite à des violences conjugales*
- **40 %** des victimes ont entre **20 et 49 ans** et **21 %** sont âgées de **70 ans et plus***
- **14** décès d'enfants dans le cadre de violences conjugales*
- **1 décès enregistré** en moyenne tous les 3 jours (contre 1 tous les 2 jours en 2019)**

- Entre 2019 et 2020 sur le département** :
 - **Hausse de 26 %** des faits de violences conjugales (2886 faits en 2020 contre 2299 en 2019)
 - **Hausse de 26 %** du nombre de victimes (2905 faits en 2020 contre 2297 en 2019)
 - **Hausse de 24 %** du nombre de mis en cause (2829 faits en 2020 contre 2275 en 2019)

- Le département des Yvelines recensait **1 mort violente** au sein du couple sur les **14 faits recensés** en Île-de-France*
- **86 %** des mis en cause pour **coups et blessures volontaires** et **100 %** des mis en cause pour **atteintes sexuelles dans le cadre de violences conjugales** sur le département étaient des hommes**

Focus sur les violences faites aux femmes au niveau national en 2020

- **102** femmes décédées soit **82 %** des victimes (-30 % par rapport à 2019)*
- **82 %** des auteurs sont des hommes*
- Près de **80 %** des femmes en situation de handicap sont victimes de violences***

*données provenant de l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple de 2020

**données DDSP 2020

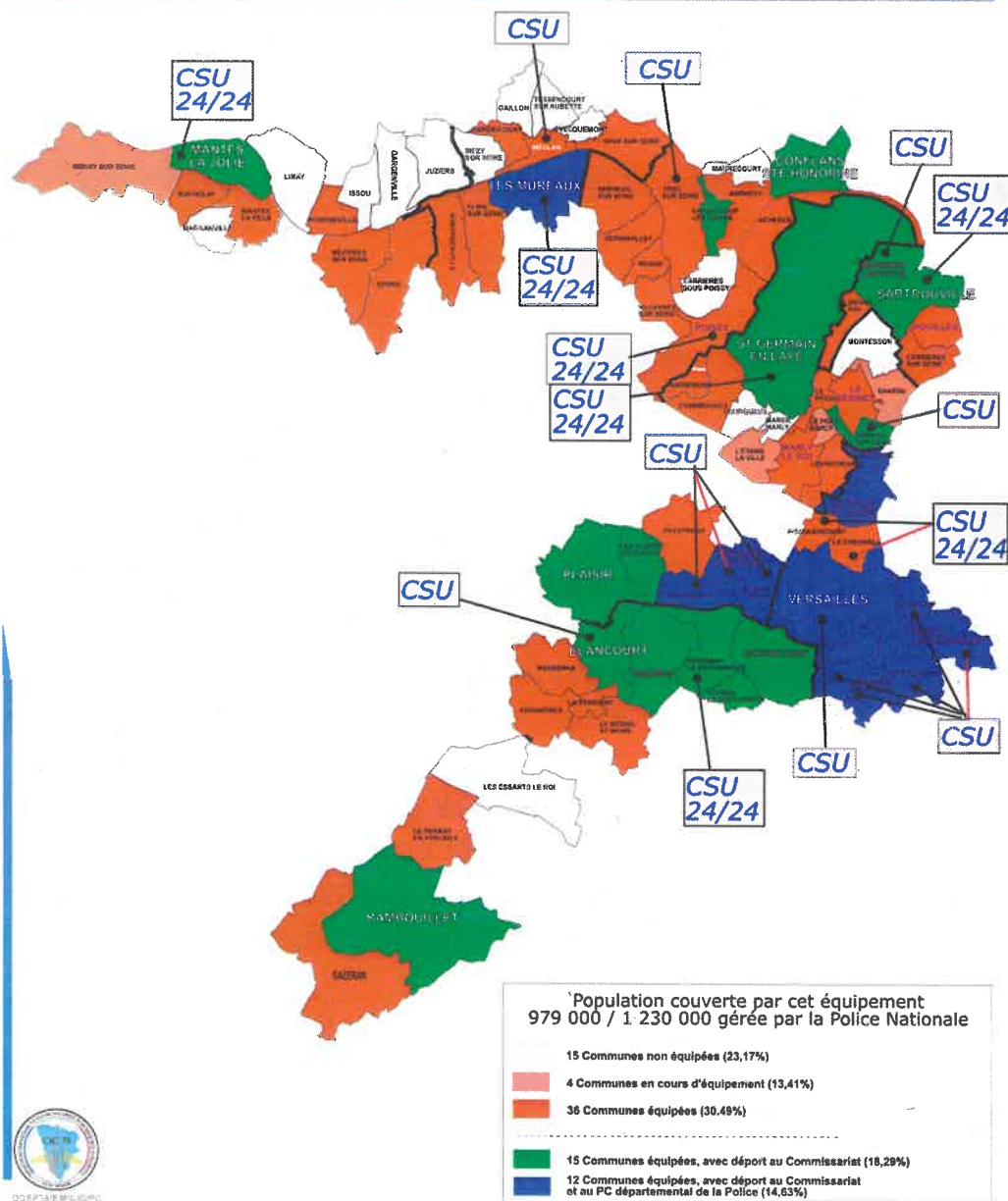
***donnée association femmes pour le dire femmes pour agir (FDFA)



COMMUNES EQUIPEES EN VIDEO PROTECTION EN ZONE POLICE NATIONALE

Cartographie des circonscriptions de police

(Mise à jour le 7 septembre 2021)



FOCUS Centres de supervision urbains

- La qualité technique des équipements de vidéoprotection et le traitement effectif des images conditionneront l'aide de l'État à l'installation de nouveaux dispositifs de vidéoprotection.
- Les projets des communes visant à transférer des images des centres de supervision urbaine vers les centres de commandement sont encouragés.

AXE 1

LES JEUNES

**AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN
DANS LA PRÉVENTION**



1. État des lieux de la délinquance chez les jeunes

Facteurs de risque

- 541 jeunes NEET* recensés et suivis dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ) qui sans être délinquants constituent un facteur de fragilité et de risque de cette tranche de la population.
- 1 129 jeunes décrocheurs scolaires (injoignables selon les campagnes de phoning conduites en 2020).

Délinquance juvénile 2020

80% des actes perpétrés par des garçons

Part des mineurs dans les faits suivants :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique crapuleuses : 14,74 %, dont 39,06% de violences physiques crapuleuses
- Violences physiques non crapuleuses : 11,55 %
- Violences sexuelles : 29,06 %
- Atteintes à la tranquillité publique : 17,48 %
- Atteintes aux biens : 31,7 % dont 30,72 % de vols avec violence
- Grande criminalité : 15,19 %

*NEET : jeunes ni inscrits en formation, ni en études, ni en emploi

* Sources : Services statistiques du ministère de l'intérieur

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

ACTIONS DE PRÉVENTION PRÉCOCE

BONNES PRATIQUES

- Mobilisation des structures municipales dédiées aux jeunes sur des actions de prévention précoce (6-13 ans)
- Projet hors les murs pour prise en charge des collégiens en soirée et les week-end
- Projet avec l'association « du fun pour tous » pour structurer un réseau de familles monoparentales à travers le sport et renforcer le lien parents-enfants
- Actions de prévention autour de l'usage des mondes numériques et spectacle de prévention autour du « michetonnage » (conduites pré-prostitutionnelles)
- Réseau de prévention spécialisé animé par l'IFEP et le Conseil départemental et renforcés par les bataillons de la prévention à destination des 16-25 ans
- Réseau de 5 cités éducatives existantes pour les 6-13 ans, et 8 ou 9 en cours de labellisation

POINTS DE VIGILANCE

- Dynamisme insuffisant de certaines instances de suivi individuel et pluridisciplinaire
- Fonctionnement du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) à améliorer
- Peu d'actions de prévention à destination des enfants de moins de 12 ans
- Difficulté à structurer un réseau associatif de prise en charge des addictions
- Difficultés pour les communes rurales à développer des actions
- Nécessité de tenir compte de la taille des communes et favoriser la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale notamment pour lutter contre la délinquance des bandes extrêmement mobiles
- Difficulté pour encadrer la vente en ligne de gaz hilarants

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

ACTIONS DE PRÉVENTION PRÉCOCE

BONNES PRATIQUES

- Mobilisation des structures municipales dédiées aux jeunes sur des actions de prévention précoce (6-13 ans)
- Projet hors les murs pour prise en charge des collégiens en soirée et les week-end
- Projet avec l'association « du fun pour tous » pour structurer un réseau de familles monoparentales à travers le sport et renforcer le lien parents-enfants
- Actions de prévention autour de l'usage des mondes numériques et spectacle de prévention autour du « michetonnage » (conduites pré-prostitutionnelles)
- Réseau de prévention spécialisé animé par l'IFEP et le Conseil départemental et renforcés par les bataillons de la prévention à destination des 16-25 ans
- Réseau de 5 cités éducatives existantes pour les 6-13 ans, et 8 ou 9 en cours de labellisation

POINTS DE VIGILANCE

- Dynamisme insuffisant de certaines instances de suivi individuel et pluridisciplinaire
- Fonctionnement du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) à améliorer
- Peu d'actions de prévention à destination des enfants de moins de 12 ans
- Difficulté à structurer un réseau associatif de prise en charge des addictions
- Difficultés pour les communes rurales à développer des actions
- Nécessité de tenir compte de la taille des communes et favoriser la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale notamment pour lutter contre la délinquance des bandes extrêmement mobiles
- Difficulté pour encadrer la vente en ligne de gaz hilarants

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

➤ ACTIONS DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

BONNES PRATIQUES

- Travail de plusieurs collectivités avec des collégiens temporairement exclus (conventions ville / collège) et actions de l'IFEP au sein de plusieurs collèges en partenariat avec le CD78
- Ateliers intergénérationnels pour les jeunes décrocheurs
- Convention en cours de signature à Mantes-la-Jolie sur la lutte contre le décrochage scolaire
- Action des unités éducatives de prévention de jour dans le cadre des emplois du temps partagés entre la PJJ et les établissements scolaires
- Mise en place des vacances apprenantes et des stages de réussite

POINTS DE VIGILANCE

- Partenariat variable entre les chefs d'établissements du second degré et les collectivités sur la question du décrochage scolaire
- Anticipation plus en amont des cas de décrochage scolaire par les acteurs de droit commun

➤ ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

BONNES PRATIQUES

- Passeport citoyen pour les enfants de CM1/CM2
- Actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons
- Mise à disposition des 9-13 ans de l'exposition « moi, jeune citoyen par les services de la PJJ

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité de développer encore davantage les actions en faveur du développement de la citoyenneté

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

➤ ACTIONS DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

BONNES PRATIQUES

- Création de l'action PROTECT à l'initiative du groupement de gendarmerie, en collaboration avec l'association e-enfance, à destination des 6ème pour travailler sur le rapport des jeunes aux écrans et à internet (sécuriser son profil sur les réseaux sociaux, lutter contre les fake news, la théorie du complot, les piratages, le harcèlement).
- Lutte contre le harcèlement scolaire : formation entre pairs d'ambassadeurs par DDSP/GGD et dispositif « team harcèlement ».
- Stages de lutte contre les agissements sexistes et homophobes proposés aux mineurs (convention Assoedy 78 et parquet).
- Généralisation des politiques publiques de l'Education Nationale en matière de lutte contre le harcèlement dans les Yvelines à la suite de la loi du 3 août 2018 permettant de lutter plus efficacement contre les raids numériques et « le harcèlement en meute ».
- Développement de l'empathie entre élèves avec l'action "Nounah" auprès des élèves du premier degré.
- Mise en place de la médiation par les pairs.
- Généralisation du dispositif PHARe - plan de lutte contre le harcèlement du MEN.
- Education aux médias.
- Malette pédagogique "Classe respect" : formation d'un personnel ressource par circonscription.
- 600 personnels ressources formés sur les lycées, collèges et circonscriptions des Yvelines pour la prise en charge des situations de harcèlement.

POINTS DE VIGILANCE

- Renforcer la lutte contre le harcèlement en ligne des plus jeunes et la propagation de la haine en ligne.
- Renforcer la sensibilisation aux dangers d'internet, au cybersexisme et au cyberharcèlement.
- Renforcer la vigilance contre le harcèlement scolaire précoce en maternelle.
- Renforcement de la sensibilisation des enfants à l'empathie.

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

➤ ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION

BONNES PRATIQUES

- Chantiers éducatifs pour les jeunes notamment dans les QPV
- Plateforme de prévention de la récidive
- Mise à exécution du travail non rémunéré
- Unités éducatives d'activité de jour: 1/3 des places sont réservées à des mineurs non délinquants
- Conventions rappel à l'ordre mises en œuvre par les collectivités

POINTS DE VIGILANCE

- Mise en œuvre souhaitable de travaux d'intérêt général pour les jeunes.
- Inciter les collectivités à accepter des postes de TIG pour mineurs
- Améliorer l'accessibilité des dispositifs d'insertion et leur adéquation avec les besoins des jeunes

➤ AMÉLIORATION DE LA RELATION ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LA POPULATION

BONNES PRATIQUES

- Centre départemental de loisirs jeunes (CDLJ 78) : bienfaits sur l'amélioration de la relation entre les jeunes et la police.
- Participation de la police et de la gendarmerie à des stages citoyenneté

POINTS DE VIGILANCE

- Nécessité de développer de nouvelles actions pour améliorer la relation entre la police et les jeunes.

3. PLAN D'ACTION : AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION

S'agissant des jeunes, la précédente stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 privilégiait un public âgé de 12 à 25 ans. Un double constat s'impose :

- celui d'une définition insuffisamment précise de ce public ;
- celui, sinon d'un rajeunissement des délinquants, du moins d'une manifestation à un âge de moins en moins avancé qui nécessite de développer une capacité d'intervention plus précoce.

Pour autant, il convient de veiller à éviter toute stigmatisation en procédant à l'égard de ces jeunes à un repérage trop systématique, mais en analysant au contraire leur situation avec discernement et en s'appuyant sur des informations étayées.

- Développer des actions de prévention précoce
 - Renforcer les actions de sensibilisation aux dangers d'internet
- Mieux prendre en charge les jeunes à risque de basculement dans la délinquance
 - Renforcer les actions en matière de prévention de la récidive
 - Développer des actions de prévention par les pairs

Action 1

Développer des actions de prévention précoce

- 1-1- Favoriser les échanges entre établissements scolaires de premier degré et les CLSPD
- 1-2- Étendre certaines actions de sensibilisation à un public élémentaire (cyberdélinquance, dangers des réseaux sociaux, éducation aux médias, harcèlement, discriminations, violences sexuelles et sexistes, prostitution, stupéfiants, valeurs républicaines, relations avec les forces de l'ordre...)
- 1-3- Prévenir et lutter contre la délinquance routière en développant des actions de sensibilisation à destination des jeunes publics

Indicateurs :

- 1-Part des CLSPD-CISPD ayant un représentant de l'éducation nationale participant aux groupes de travail
- 2-Part des CLSPD ayant un axe dédié à la prévention précoce (moins de 12 ans)
- 3-Nombre d'actions subventionnées par l'État dans le cadre de la prévention précoce
- 4-Nombre d'actions menées par les forces de l'ordre dans les établissements scolaires et à destination des jeunes

***Pilotes et partenaires :** Préfecture fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), parquet, direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), forces de l'ordre, collectivités territoriales et associations*

Action 2

Renforcer les actions de sensibilisation aux dangers d'internet

- 2-1- Rappel des infractions constituées sur internet (prédateurs sexuels sur internet, pédopornographie)
- 2-2- Sensibilisation à la nécessité d'alerter les forces de l'ordre sur les faits de harcèlement par le biais des réseaux sociaux
- 2-3- Formation des forces de l'ordre à la lutte contre la propagation de la haine en ligne (action proposée par le parquet dans le cadre de la création en 2021 d'un pôle national de lutte contre la haine en ligne) qui peut aussi être utilisée comme levier de lutte contre la radicalisation
- 2-4- Incitation des communes à développer des actions de prévention de la cyberdélinquance

Indicateurs :

- 5-Nombre d'actions de communication sur les dangers d'internet
- 6-Nombre de personnes formées
- 7-Nombre d'actions de prévention de la cyberdélinquance financées au titre du FIPD

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, cabinet du préfet (FIPD), parquet, forces de l'ordre.

Action 3

Mieux prendre en charge les jeunes à risque de basculement dans la délinquance

3-1- Mettre en place une instance de pilotage en articulation avec le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) pour mieux suivre les jeunes et désigner des référents de parcours

Indicateurs :

- 8-Nombre de jeunes pris en charge dans les dispositifs locaux de prévention de la délinquance
Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, conseil départemental et préfecture

3-2- Favoriser le déploiement des conseils des droits et devoirs des familles dans le soutien à la parentalité

Indicateurs :

- 9-Nombre d'actions de soutien à la parentalité financées par le FIPD
- 10-Élaboration de fiches à destination des collectivités
Pilotes et partenaires : cabinet du préfet et DSDEN

Action 3

Mieux prendre en charge les jeunes à risque de basculement dans la délinquance

3-3-Prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme

- Recenser les dispositifs qui existent pour lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire mis en place par l'éducation nationale, certaines collectivités territoriales et associations

Pilotes et partenaires : préfecture, délégués du préfet, éducation nationale, conseil départemental, collectivités territoriales, associations et caisse des allocations familiales (CAF)

3-4-Soutenir la parentalité et l'école ouverte aux parents

Recenser les bonnes pratiques permettant de renforcer les liens entre l'école et les parents et d'accompagner les parents dans leur rôle

Pilotes et partenaires : préfecture, délégués du préfet, éducation nationale, conseil départemental, collectivités territoriales, associations et CAF

3-5- Mettre en place une structure expérimentale de type internat socio-éducatif médicalisé pour les jeunes qui cumulent les problématiques sanitaires et sociales

Pilotes et partenaires : Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), conseil départemental et agence régionale de santé (ARS)

Action 3

Mieux prendre en charge les jeunes à risque de basculement dans la délinquance

3-6-Déployer le répertoire des actions sur l'égalité filles -garçons

- Renforcer les actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes en milieu scolaire et périscolaire

Indicateurs :

- 11-Nombre d'interventions
- 12-Nombre de personnes formées (jeunes, professionnels)

***Pilotes et partenaires :** déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes, le cabinet du préfet, l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les associations et les forces de l'ordre.*

3-7-Organiser des interventions sur la prostitution et les conduites prostitutionnelles

- Mise en œuvre d'outils de formation et formations à destination de professionnels

Indicateur :

- 13-Nombre d'interventions

***Pilotes et partenaires :** commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains*

Action 4

Renforcer les actions en matière de prévention de la récidive

4-1- S'appuyer sur le réseau des missions locales et leur réseau de conseillers « référent justice » en renforçant le pilotage par la préfecture

Indicateurs :

- 14-Nombre de jeunes 16-25 ans suivis dans un cadre judiciaire et accompagnés par les missions locales
- 15-Nombre de permanences au sein des établissements pénitentiaires (EPM de Porcheville et Maison d'arrêt de Bois d'Arcy)
- 16-Nombre de comités de pilotage missions locales – préfecture - SPIP-PJJ dans le cadre du financement FIPD

Pilotes et partenaires : Cabinet du préfet (FIPD), préfet délégué à l'égalité des chances, PJJ et Service Pénitentiaire d'Insertion et de Prévention (SPIP)

4-2- Déployer le dispositif Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ)

Le dispositif TAPAJ favorise l'accès aux soins, l'insertion professionnelle et la réduction des risques. Le repérage s'effectue grâce aux médiateurs de rue, aux travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et lors des visites au sein des structures d'accompagnement en addictologie

Indicateurs :

- 17-Nombre de 18-25 ans accompagnés

Pilotes et partenaires : structures de préventions spécialisées en addictologie (CSAPA, CAARUD), associations, partenaires économiques, PJJ, SPIP, parquet, ARS, unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et la direction territoriale économique et sociale

4-3-Développer les travaux d'intérêt général (TIG) pour mineurs

Indicateurs :

- 18-Nombre de poste de TIG mineurs ouverts par les CL et nombre de mineurs pris en charge au titre des TIG

Pilotes et partenaires : parquet, collectivités territoriales et PJJ

Action 4

Renforcer les actions en matière de prévention de la récidive

4-4- Développer les actions d'insertion à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Porcheville

Indicateurs :

- 19-Nombre d'actions d'insertion au sein de l'EPM de Porcheville
Pilotes et partenaires : parquet, PJJ, préfecture et associations

4-5-Développer le rappel à l'ordre et la transaction

Indicateurs :

- 20-Nombre de collectivités utilisant le rappel à l'ordre et la transaction
Pilotes et partenaires : parquet, collectivités territoriales, préfecture

4-6-Développer les conseils restreints dans le cadre des groupes thématiques de CLSPD-CISPD relatifs aux mineurs et aux jeunes majeurs regroupant le maire, les forces de l'ordre, le conseil départemental, la PJJ et la préfecture et les sous-préfectures

Indicateurs :

- 21-Nombre de communes réunissant un groupe restreint mineurs/jeunes majeurs
Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, forces de l'ordre, CD, PJJ, préfecture et sous-préfecture

4-7- Assurer un meilleur suivi des sortants de prison

Indicateurs :

- 22-Recenser les outils mis en œuvre pour assurer un meilleur suivi des sortants de prison
Pilotes et partenaires : parquet, SPIP, PJJ et associations

Action 5

Développer des actions de prévention par les pairs

5-1-Inciter les communes à impliquer davantage leur conseil municipal des jeunes et des enfants dans la mise en place d'actions de prévention de la délinquance

Indicateurs :

- 23-Nombre de communes associant leur conseil municipal des jeunes et des enfants dans la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance
- 24-Nombre d'actions innovantes mises en œuvre par des jeunes dans le cadre de la prévention de la délinquance

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, éducation nationale et préfecture (FIPD)

5-2-Développer les « ambassadeurs » dans les différentes thématiques de la délinquance

Indicateurs :

- 25-Nombre d'ambassadeurs

Pilotes et partenaires : éducation nationale, SPIP, PJJ et associations

AXE 2

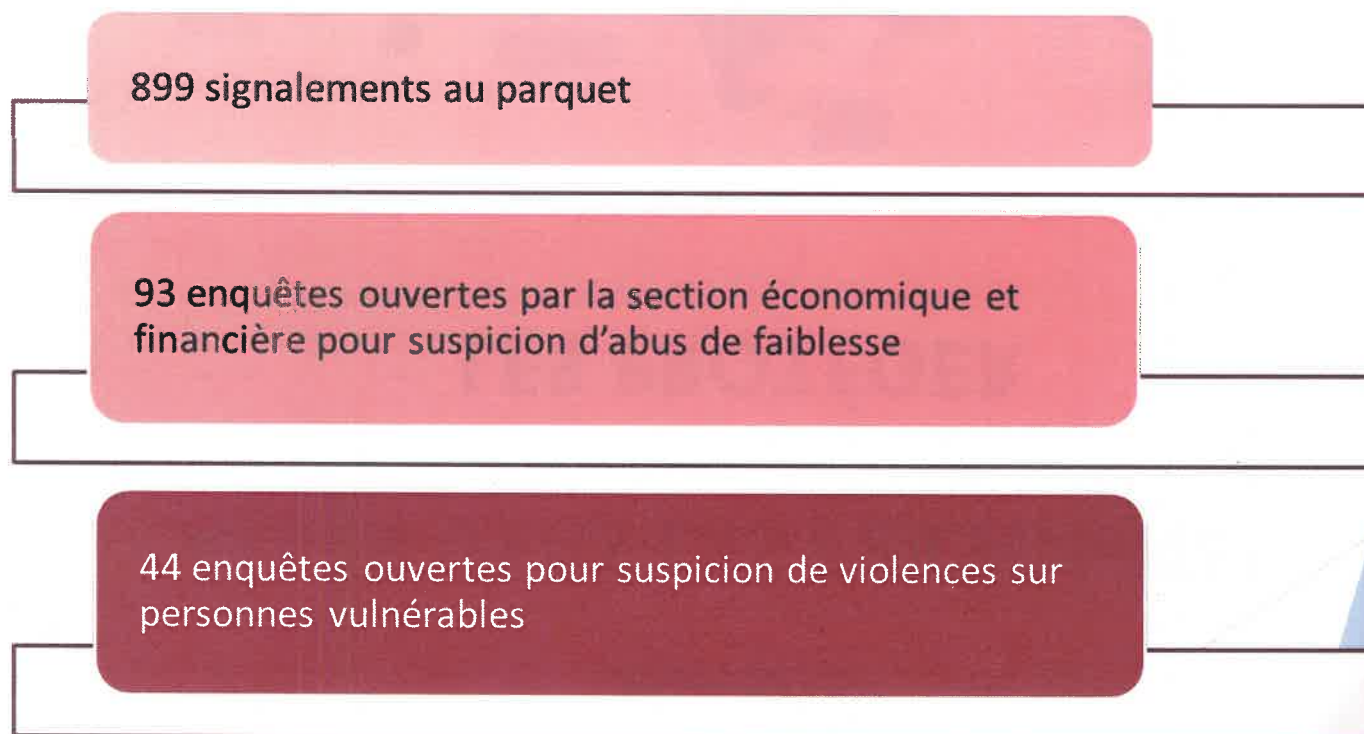
ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES POUR MIEUX LES PROTÉGER



1- ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Constat :

Une progression des signalements relatifs à des faits de délinquance sur les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection (tutelle ou curatelle) en situation de handicap et personnes âgées (*abus de faiblesse, mariages blancs et mariages gris, démarchages à domicile*) constatée en 2020 :



1- ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉLINQUANCE IMPACTANT LES PERSONNES VULNÉRABLES

188 vols par ruse en 2020 (-31,4 %)

1111 faits de violence sexuelles en 2020
(-11,2 %)

7 homicides conjugaux en 2019

2- CARTOGRAPHIE DES 11 INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent un rôle essentiel auprès des victimes

Ils évaluent la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière, réalisent des interventions de proximité, dans l'urgence si nécessaire, effectuent des actes éducatifs ou de médiation sociale, d'assistance technique, des actions de soutien, d'information et d'orientation. Ils facilitent l'accès des personnes aux services sociaux.

Les principales missions de l'intervenant social, en commissariat et/ou en gendarmerie sont :

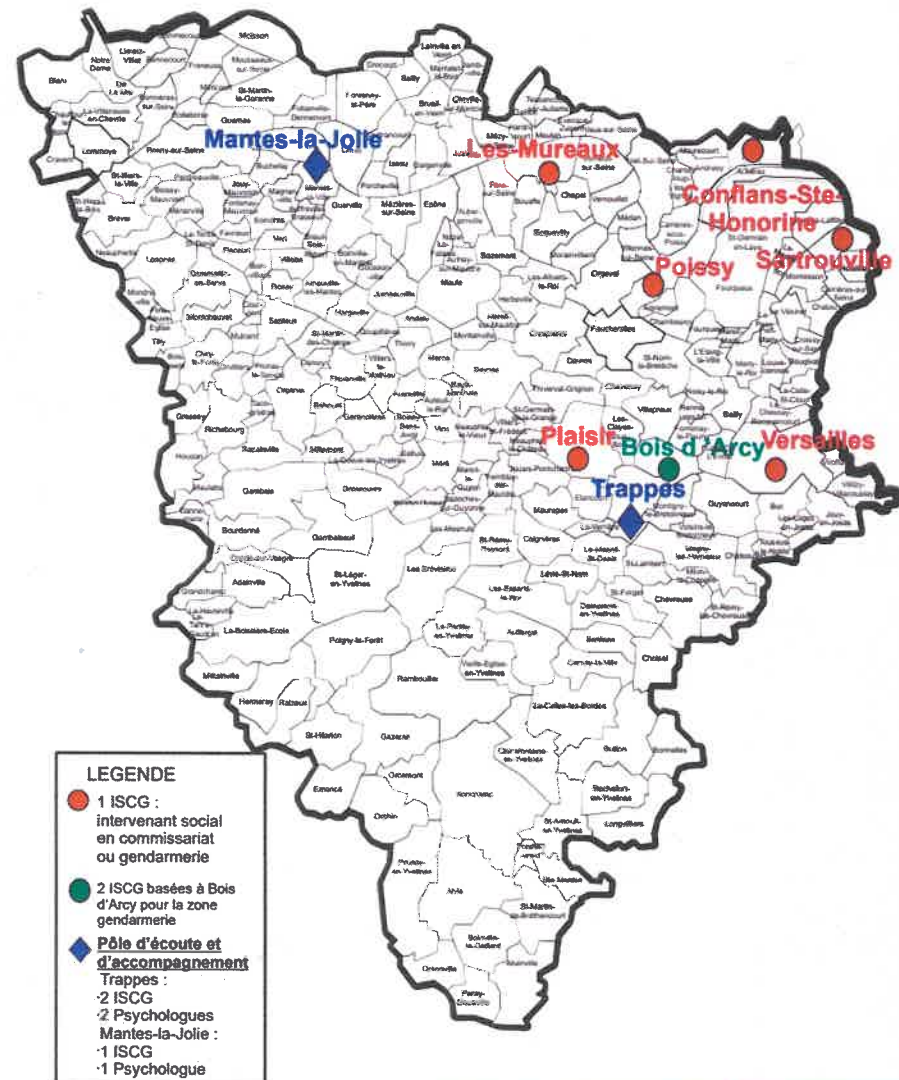
-l'accueil et l'écoute active afin d'évaluer la nature des besoins sociaux révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre

-l'intervention sociale de proximité selon la situation de crise ou d'urgence

-la participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation

- l'information et l'orientation vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun

- la facilitation du dialogue inter-institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative



3. LES ACTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

➤ LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Trois associations assurent régulièrement des permanences dans les commissariats des Mureaux, de Trappes, de Plaisir, de Versailles, de St-Germain en Laye et de Rambouillet.



- Femmes victimes de violences conjugales ou sexistes ou sexuelles : 2019 : 47 % de l'activité globale - 2020 : 54 % de l'activité globale ;
- Mineurs exposés : 2019 : 3.7 % de l'activité globale - 2020 : 4.15% de l'activité globale ;
- Personnes seniors (personnes de plus de 60 ans) 2019 : 9% - 2020 : 8%.



- Femmes victimes de violences conjugales : 2019 : 2336 personnes reçues, soit 60% de l'activité globale – 2020 : 2672 personnes reçues, soit 64% de l'activité globale ;
- Mineurs : 2019 : 334 personnes reçues, soit 8% de l'activité globale – 2020 : 400 personnes reçues, soit 10% de l'activité globale ;
- Personnes seniors victimes : 2019 : 303 personnes reçues, soit 7% de l'activité globale – 2020 : 316 personnes reçues, soit 7% de l'activité globale ;
- Personnes en situation de handicap : 2019 : 21 personnes reçues, soit 0,5% - 2020 : 20 personnes reçues soit 0,5% de l'activité globale.



- Femmes victimes de violences conjugales : 2020 : 2648 personnes reçues, soit 66% de l'activité globale ;
- 215 mineurs ont été reçus, soit 5% de l'activité globale (toutes infractions pénales confondues) ;
- Personnes seniors (âgées de 65 ans et plus) : 2020: 29% de l'activité globale.

3. LES ACTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

➤ LES PERSONNES SENIORS OU EN SITUATION DE HANDICAP

BONNES PRATIQUES DES COLLECTIVITES LOCALES

- De nombreuses actions de protection des personnes âgées sont réalisées localement : actions de sensibilisation sur les marchés, dispositifs de transport à la demande dans certains CCAS ;
- Organisation de réunions de prévention dans les communes, organisées par les forces de l'ordre pour les seniors ; et travail de prévention situationnelle réalisé à destination des seniors avec l'aide des gendarmes réservistes (contact des seniors isolés à domicile et sensibilisation dans les EHPAD) ;
- Diffusion de messages de mises en garde (ex : vol fausse qualité) distribués avec les colis de fin d'année par les collectivités ;
- Système d'alerte par SMS et numéro d'urgence dédiés aux seniors mis en place au niveau des polices municipales.

POINTS DE VIGILANCE

- Numéro 3977 méconnu pour les signalements de maltraitance sur personnes âgées et adultes handicapés

3. LES ACTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

➤ LES PERSONNES SENIORS OU EN SITUATION DE HANDICAP

BONNES PRATIQUES DES FORCES DE L'ORDRE

- GEND-TRUC : bus itinérant de la gendarmerie pour aller vers les personnes vulnérables isolées en milieu rural, échanger et recueillir leurs plaintes
- Partenariat entre la gendarmerie et l'ADMR pendant le premier confinement pour renforcer la prévention situationnelle à l'égard des seniors
- Création d'une maison de confiance et de protection des familles de la gendarmerie
- Prise de rendez-vous en ligne auprès de la gendarmerie pour venir déposer une plainte, choix de la date et de l'heure en accord avec la victime
- Réalisation d'actions de sensibilisation par les policiers et gendarmes dans les communes à destination des seniors avec diffusion de flyers de prévention
- Instauration d'un interlocuteur unique pour le parquet : boîte mail dédiée depuis 2021, destinée à traiter les cas très complexes

POINTS DE VIGILANCE

- Le circuit de signalement pour personnes âgées et handicapées n'est pas suffisamment structuré : absence et d'une structure qui fasse le tri des signalements
- Signalements tardifs par les établissements bancaires de situations concernant des personnes vulnérables
- Accès à la justice des personnes âgées complexifié par la dématérialisation des procédures
- Sensibilisation nécessaire des médecins sur la conciliation entre secret médical et les obligations de signalement.

3. LES ACTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

➤ PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

BONNES PRATIQUES

- Utilisation de la plateforme nationale de signalement des violences sexuelles et sexistes
- Signature des conventions « bons taxi » (transport de personnes victimes de violences intrafamiliales de jour comme de nuit)
- Maillage associatif étoffé
- Conventions avec les hôpitaux pour faciliter les plaintes des personnes victimes de violences conjugales
- QR CODE pour diffuser les coordonnées de contact des associations d'aide aux victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- Formation des polices municipales à l'accueil des victimes de VIF par un policier, un gendarme, la déléguée aux droits des femmes et une association d'aide aux victimes à l'initiative de la préfecture
- Diffusion des numéros utiles aux commerçants
- Permanences d'associations d'aides aux victimes mises en place dans les lieux du quotidien (marchés, pharmacies etc...)
- Augmentation du nombre de téléphones grave danger
- Formation des agents municipaux à l'accueil des personnes victimes, atteintes de déficiences cognitives

POINTS DE VIGILANCE

- Renforcement nécessaire d'hébergements pour les victimes de violences intrafamiliales
- Besoin d'appropriation des dispositifs par les personnes étrangères maîtrisant mal le français (former la croix rouge qui interviendra dans les hôtels sociaux à partir de 2021)
- Poursuivre le maillage en intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie
- Etude nationale de 2020 sur les morts violentes au sein du couple (21% des victimes sont âgées de 70 ans et plus au moment des faits)

3. LES ACTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

➤ PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX MINEURS

BONNES PRATIQUES

- Existence d'un circuit de signalement des mineurs victimes de faits de délinquance (fluidité relationnelle entre l'éducation nationale et le juge des enfants)
- Permanence psychologique par l'association DIRE pour les enfants victimes de violences conjugales et enfants victimes de harcèlement scolaire
- Efficacité de l'application protect
- Signalement au parquet fait par les hôpitaux lors de violences sur mineurs
- L'association France Victimes 78 se met à la disposition des forces de l'ordre pour intervenir dans les classes ou auprès des enseignants au sujet des violences sexuelles
- Actions de l'éducation nationale (notamment sur le harcèlement scolaire)
- Signalement au parquet fait par les hôpitaux lors de violences sur mineur et par les personnels de l'Éducation Nationale

POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à effectuer les signalements de mineurs victimes de délinquance dès la connaissance des faits afin de ne pas créer un goulot d'étranglement le vendredi soir et faciliter le traitement de ces affaires
- Encourager les signalements en matière de proxénétisme notamment dans les foyers de mineurs (sensibilisation à renforcer sur les conduites pré-prostitutionnelles)

4. PLAN D'ACTION : ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES POUR MIEUX LES PROTÉGER

Le plan départemental de prévention de la délinquance, à l'instar de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, entend promouvoir les actions innovantes, parfois expérimentales, destinées à mieux repérer et prendre en charge les victimes les plus vulnérables, souvent peu touchées par les dispositifs habituels.

- Mieux repérer les seniors isolés et les personnes handicapées
- Favoriser un signalement plus en amont des faits de délinquance
- Poursuivre les actions de prévention à l'égard du public senior en diversifiant les canaux de communication
 - Poursuivre les actions de prévention concernant les violences intrafamiliales
- Étendre les dispositifs innovants permettant « d'aller vers » notamment des dispositifs itinérants

Action 1 - LES SENIORS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mieux repérer les seniors isolés et les personnes handicapées

1-1- Développer de nouveaux partenariats avec les commerçants, coiffeurs, aides à domicile, associations de tutelle et de curatelle

Indicateurs :

- 26-Nombre d'évènements issus de l'animation du réseau des partenariats créés
Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, associations d'aide aux victimes et entrepreneuriat privé, services et mandataires judiciaires des personnes majeures

1-2- Développer la formation des policiers municipaux

Indicateurs :

- 27-Nombre d'agents de police municipale sensibilisés
Pilotes et partenaires : préfecture, forces de l'ordre et direction départementale emploi travail et solidarités (DDETS)

1-3- S'appuyer sur les centres communaux et inter-communaux d'action sociale (CC/IAS) pour repérer les seniors isolés et les personnes handicapées et sensibiliser les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Indicateurs :

- 28-Suivi des actions innovantes de repérage mises en œuvre
- 29-Nombre d'ISCG sensibilisés
Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, DDETS et préfecture

Action 1 - LES SENIORS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Favoriser un signalement plus en amont des faits de délinquance

1-4- S'appuyer sur la convention avec les médecins pour faciliter le signalement de faits de délinquance sur seniors et les personnes handicapées

Indicateurs :

- 30-Nombre d'informations effectuées auprès des médecins libéraux

Pilotes et partenaires : ARS, parquet, ordre des médecins

1-5- Améliorer la connaissance du numéro dédié aux signalements pour les seniors et les personnes handicapées : (3977)

Indicateurs :

- 31-Nombre de communications diffusées concernant le 3977

Pilotes et partenaires : préfecture, DDETS, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), collectivités territoriales, Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et associations d'aide aux victimes

Action 1 LES SENIORS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Diversifier les canaux de communication

- 1-6- Mettre en place des système d'alerte par SMS coordonnés par des communes
- 1-7- Relayer des messages de signalement aux forces de l'ordre sur les panneaux d'affichage municipaux et lors de la livraison des colis de fin d'année

Indicateurs :

- 32-Nombre de canaux de diffusion d'information innovants

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales et forces de l'ordre

- 1-8- Poursuivre les actions de prévention des forces de l'ordre en direction des seniors et les personnes handicapées : démultiplier les actions de prévention sur les marchés et les conférences sur la prévention

Indicateurs :

- 33-Nombre d'actions en direction des seniors réalisées

Pilotes et partenaires : FDO et collectivité territoriales

Action 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Poursuivre et renforcer les actions de prévention

2-1- Améliorer la communication grand public des outils de pré-plainte en ligne

Indicateur :

- 34-Nombre de communications dédiées à l'amélioration de la connaissance par le grand public des outils de pré-plainte en ligne

Pilotes et partenaires : Forces de l'ordre

2-2- Poursuivre les actions d'éducation et de prévention des violences intrafamiliales et des comportements sexistes

Indicateurs :

- 35-Nombre d'actions d'éducation et de prévention mises en place
- 36-Nombre d'actions d'éducation et de prévention financées par le FIPD

Pilotes et partenaires : préfecture (FIPD - Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT-droit des femmes et égalité hommes-femmes), éducation nationale, forces de l'ordre, collectivités territoriales et associations d'aide aux victimes, déléguée départementale aux droits des femmes

2-3- Poursuivre les conventions entre les associations d'aide aux victimes et les commissariats ou brigades de gendarmerie

Indicateur :

- 37-Nombre de conventions signées entre les associations d'aide aux victimes et les commissariats ou brigades de gendarmerie

Pilotes et partenaires : préfecture (FIPD), forces de l'ordre et associations d'aide aux victimes

Action 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Poursuivre et renforcer les actions de prévention

2-4- Poursuivre la formation des professionnels au repérage et à la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Indicateur :

• 38-Nombre de professionnels formés

Pilotes et partenaires : délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, cabinet du préfet, forces de l'ordre, ARS et associations d'aide aux victimes

2-5- Maintenir le maillage des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie

Indicateur :

• 39-Nombre d'ISCG

Pilotes et partenaires : préfecture (FIPD), forces de l'ordre, conseil départemental et collectivités

2-6- Appuyer le SPIP et les associations dans le déploiement de groupes de paroles d'auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en milieu ouvert et fermé

Indicateurs :

• 40-Nombre de groupes de paroles mis en œuvre

• 41-Nombre de groupes de paroles financés par le FIPD et la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Pilotes et partenaires : parquet, préfecture (FIPD), délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et SPIP

Action 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Étendre les dispositifs innovants permettant « d'aller vers »

2-7- Consolider les permanences d'aide aux victimes dans les lieux grands publics

Indicateurs :

- 42-Nombre de permanences

Pilotes et partenaires : services de l'État, associations

2-8- Développer des dispositifs d'itinérance et d'« aller-vers »

Indicateurs :

- 43-Nombre de nouveaux dispositifs et évaluation de leur impact sur le public cible

Pilotes et partenaires : forces de l'ordre, services de l'État et associations

Action 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

2-9- Faciliter le dépôt de plainte

- Améliorer la communication concernant le dépôt de plainte
- Développer des bureaux dédiés au sein des commissariats et brigades de gendarmerie pour recueillir les plaintes des personnes vulnérables de manière apaisée et confidentielle
- Poursuivre l'évaluation de la convention avec le GHT Yvelines Sud favorisant le dépôt de plainte au sein des hôpitaux et favoriser la signature avec le GHT Nord Yvelines

Indicateurs :

- 44-Nombre de prises de plainte en établissements hospitaliers
- 45-Suivi des aménagements effectués en commissariats et brigades de gendarmerie pour des bureaux dédiés
- 46-Nombre de communications sur le dépôt de plainte

Pilotes et partenaires : Forces de l'ordre, associations d'aide aux victimes, préfecture et GHT Yvelines Sud et Nord

Action 2 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

2-10- Améliorer la prise en charge des victimes et continuer les partenariats avec les services de santé

- Développer les permanences d'aide aux victimes notamment au sein des établissements hospitaliers
- Maintenir le maillage des ISCG sur le département
- Favoriser l'intégration des généralistes et professionnels de santé dans les instances et structures locales CLSPD-CISPD pour favoriser la mise en réseau des acteurs et le partage d'informations
- Former les forces de l'ordre et les associations à la prise en charge de personnes handicapées (notamment à la langue des signes)

Indicateurs :

- 47- Nombre de permanences d'aide aux victimes notamment au sein des établissements hospitaliers
- 48- Montant dédié aux postes d'ISCG par le FIPD
- 49- Nombre de CLSPD-CISPD associant les professionnels de santé
- 50- Nombre de professionnels formés à la prise en charge des personnes handicapées

Pilotes et partenaires : Forces de l'ordre, associations d'aide aux victimes, services de l'État et collectivités territoriales

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA PLACE DE LA POPULATION DANS LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

➤ POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

BONNES PRATIQUES

- Les Groupes de partenariat opérationnel (GPO) essaient de s'appuyer sur des citoyens relais et sont complémentaires des CLSPD (réactivité opérationnelle)
- Mobilisation de la réserve opérationnelle de la gendarmerie pour des actions de proximité
- Présentation du bilan d'activité Police nationale / municipale / prévention de la délinquance aux conseils de quartier

POINTS DE VIGILANCE

- Clarifier l'articulation entre GPO et CLSPD

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA PLACE DE LA POPULATION DANS LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

➤ ACTIONS VISANT À FAIRE DE LA POPULATION UN ACTEUR DE SA SÉCURITÉ

BONNES PRATIQUES

- Les marches exploratoires sont des diagnostics de terrain menés par des femmes habitant dans les quartiers ciblés, qui visent à identifier les aménagements du territoire à l'origine du sentiment d'insécurité et à formuler des propositions d'amélioration
- Diagnostics en marchant
- Augmentation du nombre de conventions de participation citoyenne

POINTS DE VIGILANCE

- Associer davantage la population à la mise en place des dispositifs de vidéosurveillance
- Développer les conventions de participation citoyenne

➤ LES CONSEILS LOCAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

BONNES PRATIQUES

- Participation de la population ou des associations de quartiers aux CLSPD afin de valoriser leur connaissance des territoires

POINTS DE VIGILANCE

- Développer les liens des CLSPD avec les entreprises du Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises
- Renforcer les actions de longue durée sur les territoires vulnérables
- Développer la réserve citoyenne

2. PLAN D'ACTION : FAIRE DE LA POPULATION, UN ACTEUR CLÉ DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La population est en attente de tranquillité publique, aussi bien sur la voie publique que dans les réseaux de transport, aux abords des établissements scolaires et sportifs, aux zones de commerce et d'activité économique, aux sites touristiques, etc.

La stratégie comporte donc des mesures visant à préserver le sentiment de sécurité dans l'espace public.

- Promouvoir les démarches participatives
- Conforter la médiation sociale : interface entre les populations et les institutions

Action 1

Promouvoir les démarches participatives

1-1- Développer les marches exploratoires et les diagnostics en marchant

Indicateur :

- 51- Nombre de marches exploratoires ou diagnostics en marchant réalisés

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales et services de l'État, bailleurs

1-2- Renforcer les actions de rapprochement entre les forces de l'ordre et la population

Indicateur :

- 52- Nombre d'actions de rapprochement entre les forces de l'ordre et la population mises en place

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, forces de l'ordre, associations et préfecture (FIPD)

1-3- Développer les conventions de participation citoyenne

Indicateurs :

- 53- Nombre de conventions de participation citoyenne signées

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales, forces de l'ordre et préfecture

Action 2

Conforter la médiation sociale : interface entre la population et les institutions

2-1- Poursuivre le développement de protocoles de signalement entre les bailleurs et avec les transporteurs

Indicateur :

- 54-Nombre de protocoles de signalement signés

Pilotes et partenaires : Forces de l'ordre, transporteurs, bailleurs, collectivités territoriales et services de l'État

2-2- Poursuivre le développement avec les transporteurs de l'arrêt à la demande pour lutter contre l'insécurité

Indicateur :

- 55-Nombre de transporteurs proposant l'arrêt à la demande

Pilotes et partenaires : transporteurs, déléguée départementale aux droits des femmes

Action 2

Conforter la médiation sociale : interface entre la population et les institutions

2-3- Améliorer la communication des forces de l'ordre sur leurs résultats et actions auprès de la population notamment lors de réunions publiques thématiques, par des communiqués de presse, les réseaux sociaux, les bulletins municipaux.

Indicateur :

- 56-Nombre de communications auprès de la population sur les résultats et actions des forces de l'ordre

Pilotes et partenaires : forces de l'ordre, collectivités territoriales et services de l'État

2-4- Favoriser la médiation sociale

Indicateurs :

- 57-Nombre de médiateurs

Pilotes et partenaires : Conseil départemental, collectivités territoriales et services de l'État

2-5- Renforcer la coordination entre les acteurs de la médiation

Indicateurs :

- 58-Nombre d'instances de coordination entre les acteurs de la médiation

Pilotes et partenaires : Conseil départemental, collectivités territoriales, services de l'État, forces de l'ordre, association Insertion Formation Education Prévention (IFEP)

AXE 4

LE TERRITOIRE : VERS UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE



1. ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS LES YVELINES

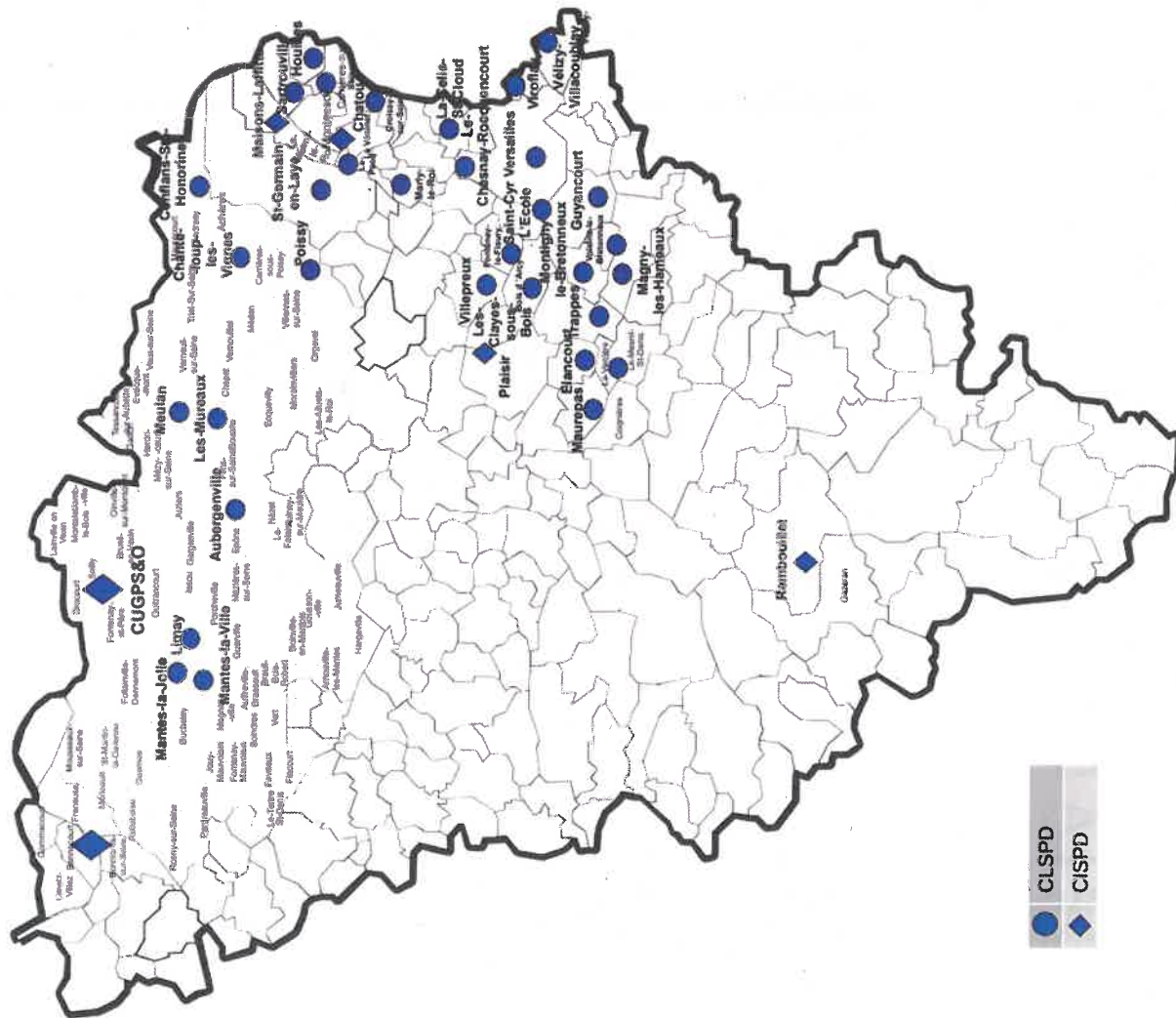
28 CLSPD et 5 CISPDP ont été signés

100 % des communes de plus de 10 000 habitants sont couvertes par un CLSPD ou CISPDP mais 12 CLSPD sont à réactualiser ou dynamiser

3 communes disposent d'un conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)

10 communes disposent d'un schéma local de tranquillité publique

2. LES CL(I)SPD DANS LES YVELINES



3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

LES CONSEILS LOCAUX ET INTERCOMMUNAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

BONNES PRATIQUES

- Existence de groupes de travail thématiques (baillieurs, transports en commun...)
- Elaboration de conventions entre plusieurs collectivités territoriales et le parquet de Versailles pour la mise en place du protocole de transaction
- Conventions tripartites pour la mutualisation des formations pour policiers municipaux

POINTS DE VIGILANCE

- Redynamiser les CLSPD et installer un CLSPD dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles ayant une police municipale armée
- Inviter systématiquement les ISCG aux CLSPD-CLSPD
- Décliner le plan départemental de prévention de la délinquance dans les plans locaux de prévention de la délinquance
- Renforcer les liens entre les CLSPD et les CLSM ou les acteurs médico-sociaux
- Inciter à la création de CDDF et mobiliser tous les partenaires au sein de cette instance
- Renforcer la mobilisation de tous les services de l'État

3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

➤ LES RELATIONS ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LA POLICE MUNICIPALE

BONNES PRATIQUES

- Réactivité des GPO face à des phénomènes locaux de délinquance (démarches sur des problématiques ciblées, travail avec bailleurs....)
- Cellule de veille partenariale police municipale/force de l'ordre sur la délinquance en bande organisée

POINTS DE VIGILANCE

- Coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre
- Développer l'interopérabilité des systèmes radio
- Renforcer les dépôts de vidéoprotection

4. PLAN D'ACTION : RÉNOVER LA GOUVERNANCE SUR LE TERRITOIRE

Cette stratégie exige une gouvernance et une ingénierie nouvelles : une gouvernance animée avec les élus locaux, tenant compte des évolutions institutionnelles ; et une ingénierie dotée de méthodes d'évaluation innovantes et d'un financement dédié.

- Redynamiser le pilotage départemental de la stratégie de prévention de la délinquance
 - Renforcer la place des maires dans la gouvernance locale de la stratégie de prévention de la délinquance
 - Animer la déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance
- Favoriser la mutualisation de moyens à l'échelle intercommunale

Action 1

Redynamiser le pilotage départemental de la stratégie de prévention de la délinquance

1-1- Dynamiser le conseil départemental de prévention de délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

1-2- Réunir des groupes de travail selon les besoins identifiés

Indicateur :

- 59-Suivi du nombre de groupes de travail mis en place

Pilotes et partenaires : préfecture, parquet et conseil départemental

1-3- Augmenter la formation des acteurs des collectivités territoriales

Indicateur :

- 60-Nombre de formations

Pilotes et partenaires : préfecture

1-4- Soutenir les actions de prévention de la délinquance portées par les associations et les collectivités

Indicateur :

- 61-Nombre d'actions financées au titre du FIPD

Pilotes et partenaires : préfecture

Action 2

Renforcer la place des maires dans la gouvernance locale

2-1- Mieux outiller les maires : organiser des réunions d'information sur la sécurité et la prévention de la délinquance à destination des nouveaux maires

Indicateur :

- 62-Nombre d'informations à destination des nouveaux maires

Pilotes et partenaires : services de l'État

2-2- Appuyer les collectivités territoriales dans la mise en place de diagnostics de territoire, d'observatoires de la délinquance et d'études d'impact sur les actions portées par le CL/ISPD

Indicateur :

- 63-Nombre de projets de diagnostics de territoire, d'observatoire de la délinquance et d'études d'impact des actions du CLSPD-CISPD

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales et services de l'État

Action 2

Renforcer la place des maires dans la gouvernance locale

2-3- Soutenir les communes souhaitant se doter de systèmes informatiques d'échange d'informations associant les partenaires de la prévention de la délinquance

Indicateur :

- 64-Nombre de systèmes informatiques d'échange d'informations mis en place
- 65-Nombre d'actions financées par le FIPD

Pilotes et partenaires : collectivités territoriales et services de l'Etat

2-4- Accompagner les acteurs de la prévention de la délinquance sur les notions de « secret partagé » et d'échange d'informations confidentielles

Indicateur :

- 66-Nombre de communications au sujet de l'échange d'informations

Pilotes et partenaires : préfecture

Action 3

Animer la déclinaison locale du plan départemental de prévention de la délinquance

3-1- Animer le réseau des partenaires et des coordonnateurs de CLSPD-CISPD

Indicateur :

- 67-Nombre d'actions d'animation du réseau des partenaires et des coordonnateurs de CLSPD-CISPD

Pilotes et partenaires : services de l'État

3-2- Mettre en place une plateforme collaborative afin de diffuser les bonnes pratiques

S'assurer de la bonne implication des partenaires dans l'utilisation de cet outil

Pilotes et partenaires : cabinet du préfet et services de l'État

3-3- Assurer le suivi des conventions partenariales (notamment avec les professionnels de santé) et poursuivre l'actualisation des conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de l'ordre

Pilotes et partenaires : Forces de l'ordre, collectivités territoriales et préfecture

Action 4 **Favoriser la mutualisation de moyens à l'échelle intercommunale**

4-1- Diffuser les bonnes pratiques en matière de mutualisation : centre de supervision urbain (CSU) / agents de police municipale / actions de prévention de la délinquance

Indicateurs :

- 68-Nombre de communications sur la mutualisation des actions de prévention de la délinquance

Pilotes et partenaires : préfecture et collectivités territoriales

4-2- Communiquer auprès des élus sur l'articulation entre le niveau intercommunal et communal en matière de prévention de la délinquance

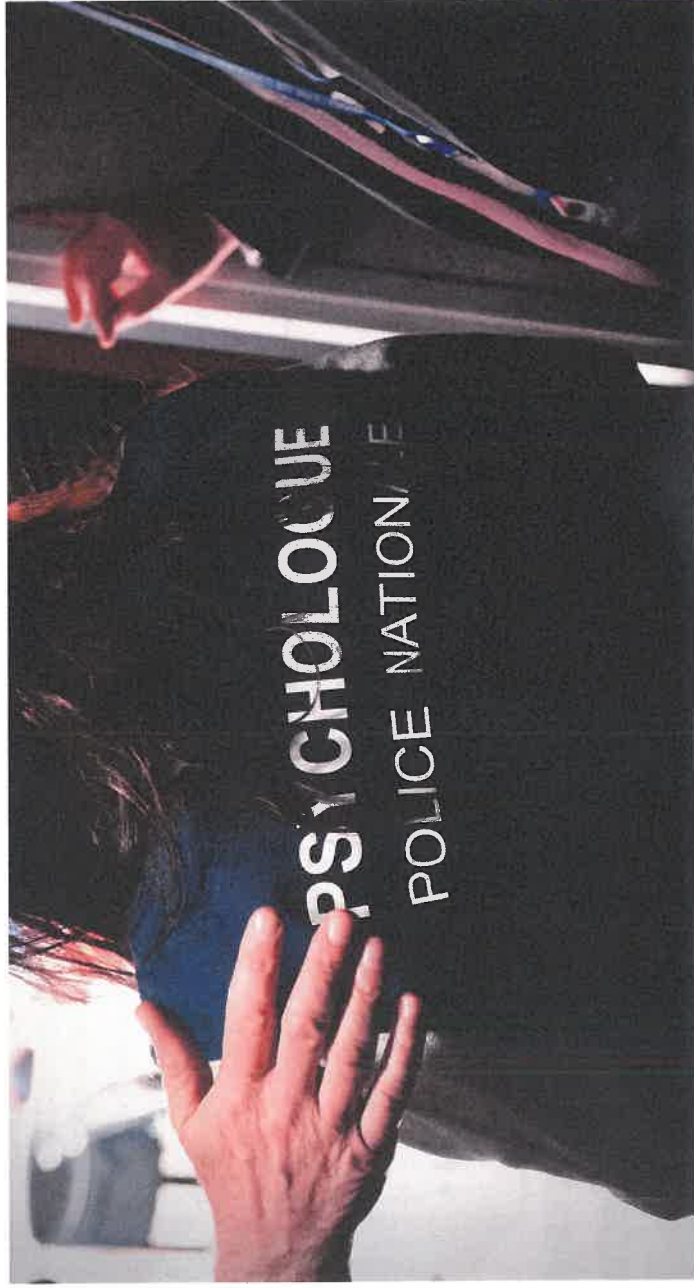
Indicateur :

- 69-Nombre de formations mises en place
- 70-Nombre et profession des stagiaires formés
- 71-Nombre de formateurs formés

Pilotes et partenaires : préfecture, collectivités territoriales, partenaires institutionnels (EN, PJJ, CAF...)

AXE 5

LUTTER CONTRE LA RADICALISATION



1. ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DU SÉPARATISME DANS LES YVELINES

➤ Accompagnement psycho-social des personnes signalées pour radicalisation et soutien de leurs familles

Signalement pour radicalisation

- En 2020, 250 signalements au titre de la radicalisation traités par les services
- Tous les signalements font l'objet d'une évaluation avant prise en charge si l'engagement dans un processus de radicalisation est confirmé.

Accompagnement psycho-social

- Certains individus radicalisés ou en voie de radicalisation, peuvent faire l'objet d'une prise en charge psychologique et sociale individualisée et spécifique.
- La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) réunissant une quinzaine de partenaires institutionnels et associatifs, coordonne le suivi psycho-social de ces individus, ainsi que l'accompagnement de leurs familles.

La CPRAF s'est réunie à 11 reprises en 2020

- Suivi de 36 personnes et plus de la moitié de leurs familles
- 70% des personnes prises en charge sont des filles
- La moitié des personnes prises en charge ont entre 18 et 25 ans
- 20 % des personnes suivies souffrent de troubles psychiatriques
- 11 personnes sont sorties du dispositif après une amélioration de leur situation individuelle ou une orientation vers des dispositifs de droit commun

1. ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DU SÉPARATISME DANS LES YVELINES

➤ Actions de prévention du séparatisme et partenariats associatifs et institutionnels

- Des actions de prévention déployées sur tout le territoire
- Elles visent les élèves pendant le temps scolaire et les familles en soirée
- 500 élèves de premier degré sensibilisés, dans 7 écoles du département
- 2 500 élèves du second degré sensibilisés, issus de 22 établissements
- 50 ateliers d'écriture mis en place dans les établissements scolaires du second degré
- 860 adultes (professionnels et tout public) sensibilisés

Actions de sensibilisation et de prévention de la radicalisation

- Une cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) mise en place en février 2020
- Un réseau de 30 partenaires pour agir contre le communautarisme islamiste
- 31 objectifs identifiés, associations, commerces, entreprises, écoles confessionnelles, professionnels de santé
- 23 % d'associations à visée sociale et solidaire
- 19 % de structures proposant un soutien scolaire ou un accompagnement scolaire aux mineurs
- 3 % d'associations sportives

Actions de prévention du séparatisme

- Collaboration avec les collectivités locales, les associations locales, les partenaires institutionnels, qui interviennent directement auprès des individus suivis dans les domaines psychologiques, sociaux, éducatifs
- Des partenaires qui s'adaptent au public ciblé, en terme d'intervention comme en terme de prévention
- Interventions au sein des quartiers, au plus près des personnes à sensibiliser dans le but de faire sortir les jeunes de leur environnement habituel et d'élargir leur ouverture culturelle
- Accueil des jeunes en dehors des quartiers, dans des lieux culturels

Partenaires associatifs et institutionnels

2- ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE PROMOTION DES VALEURS RÉPUBLICAINES

➤ PRISE EN CHARGE PSYCHO-SOCIALE DES INDIVIDUS RADICALISÉS ET SOUTIEN DES FAMILLES

BONNES PRATIQUES

- Une cellule de suivi composée de deux psychologues, d'un psychiatre, de coordonnateurs et médiateurs, mise en place par la préfecture pour accompagner les individus radicalisés et leurs familles.
- Une intervention personnalisée de la cellule de suivi, s'adaptant au besoin de chacun : entretiens en présentiel ou téléphoniques, intervention au domicile, réunion de synthèse avec les partenaires
- Une prise en charge pluridisciplinaire permettant un regard croisé des professionnels, s'appuyant sur les dispositifs existants pour adapter l'accompagnement des personnes suivies, et sur une orientation vers des dispositifs de droit commun

POINTS DE VIGILANCE

- Développer le partenariat avec le secteur de la santé dans le cadre du suivi des individus souffrant de troubles psychologiques
- Associer des structures œuvrant pour l'insertion, notamment les missions locales, pôle emploi...
- Accroître le nombre de points d'accueil possibles sur tout le territoire pour pouvoir proposer une prise en charge à proximité du lieu de vie

2- ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE PROMOTION DES VALEURS RÉPUBLICAINES

➤ ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

BONNES PRATIQUES

- Engagement de l'éducation nationale en matière de prévention de la radicalisation :
- Actions de sensibilisation ouvert à un public jeune (écoles primaires)
- Actions de prévention de la radicalisation proposées aux élèves du second degré, cible privilégiée des recruteurs, suivies par des débats animés par les psychologues de la cellule de suivi
- Ateliers d'écriture organisés directement au sein des établissements scolaires, avec l'intervention d'un partenaire issu du secteur culturel (auteur, directrice du théâtre) et d'un psychologue de la cellule de suivi
- Stages de citoyenneté de « rappel des valeurs républicaines » proposés à un public majeur orienté par le Parquet et poursuivis pour des faits en lien avec le non-respect des valeurs de la République (apologie, outrage, injures, provocation à la haine...)
- Partenariats avec des associations venant en aide aux femmes victimes de violences conjugales, notamment résultant de situations conflictuelles pour des motifs religieux

POINTS DE VIGILANCE

- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes (premier degré) pour contrer la hausse des signalements concernant ce public
- Renouveler les actions de prévention de la radicalisation auprès des élèves du second degré afin que chaque tranche d'âge puisse en bénéficier au moins une fois durant sa scolarité
- Proposer des séances de sensibilisation aux acteurs intervenant dans le champ du sportif
- Développer l'offre de stages de citoyenneté de « rappel des valeurs républicaines » sous l'autorité du Parquet

2- ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE PROMOTION DES VALEURS RÉPUBLICAINES

➤ ACTIONS DE PRÉVENTION DU SÉPARATISME

BONNES PRATIQUES

- Des offres alternatives pour occuper les jeunes et développer leur ouverture d'esprit (soutien scolaire, activités)
- Des moments de rencontre et de partage favorisant le vivre-ensemble et le décloisonnement des communautés pour lutter contre le communautarisme dans les quartiers
- Des activités musicales au cœur des quartiers et dans les écoles pour lutter contre les pratiques rigoristes interdisant la musique

POINTS DE VIGILANCE

- Développer les offres alternatives dans le champ d'action des objectifs suivis (éducatif, social, humanitaire...) selon les besoins propres à chaque territoire
- Développer le maillage associatif dans les quartiers ciblés

➤ FORMATION DES PROFESSIONNELS – RÉSEAU DES PARTENAIRES

BONNES PRATIQUES

- Des formations « Laïcité – valeurs de la République » déployées sur l'ensemble du territoire, des formations de formateurs proposées pour étendre les formations à tout le territoire
- Formations des professionnels - Réseau des partenaires"
- Formation "laïcité" de 2 000 personnels du 1er degré
- Séminaire de prévention de la radicalisation à destination des personnels des lycées, collèges et IEN en partenariat avec le BPR de la préfecture des Yvelines.
- L'offre de formation aux partenaires de la CPRAF sur les différents dispositifs de prise en charge dans les domaines les concernant, permettant d'adapter chaque prise en charge au profil de la personne suivie
- Des sessions d'information des professionnels, institutions partenaires, élus et collectivités territoriales sur la radicalisation
- Un partenariat avec la section Prévention de la police nationale, qui intervient lors des actions de prévention
- Groupes d'appui aux pratiques professionnelles pour la PJJ et le CD

POINTS DE VIGILANCE

- Poursuivre les sessions de formation radicalisation et laïcité auprès des professionnels, pour sensibiliser un maximum d'agents dans chaque institution
- Désigner un référent radicalisation dans chaque institution et collectivité territoriale, principalement dans les mairies
- Relancer les formations prévention de la radicalisation auprès des personnels de l'éducation nationale, en intégrant les professionnels du premier degré, de plus en plus confrontés à des signaux faibles de radicalisation chez les élèves et leurs familles
- Élargir la formation à la prévention de la radicalisation et à la détection des situations de radicalisation auprès des professionnels de santé, principalement dans le secteur de la psychiatrie
- Développer l'offre de formation auprès des professionnels du secteur privé

3. PLAN D'ACTION

À l'instar du plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger », la stratégie départementale rappelle que la radicalisation et le communautarisme, toujours présents sur notre territoire, constituent une réelle menace pour notre société et nos concitoyens.

Pour lutter contre ces phénomènes, la stratégie présente des mesures visant à prévenir efficacement la radicalisation et le séparatisme, et à promouvoir les valeurs de la République.

- Développer l'offre de formation Laïcité – Valeurs de la République auprès des partenaires
 - Développer le réseau des signalants
 - Développer les liens avec les communes
- Développer les actions d'accompagnement dans le cadre de la prévention du séparatisme

Action 1

Développer l'offre de formation Laïcité – Valeurs de la République auprès des partenaires

- 1.1 - Poursuivre la mise en place des formations Laïcité – Valeurs de la République auprès des partenaires institutionnels et associatifs, acteurs de terrain, sur chaque territoire, afin de mobiliser :

Indicateur :

- 72-Les partenaires qui n'ont pas encore pu bénéficier de cette formation à la suite de changements de postes dans les services et aux nouveaux recrutements
- 73-Les partenaires ayant déjà bénéficié de cette formation mais manifestant un besoin de réactualiser leurs connaissances en fonction des enjeux actuels

Pilotes et partenaires : préfecture

- 1.2 – Encourager les formateurs Laïcité – Valeurs de la République à devenir des relais quotidiens auprès de leurs réseaux d'acteurs locaux et associatifs, au sein même des territoires

Indicateur :

- 74-Nombres de groupe de travail mis en place

Pilotes et partenaires : préfecture, parquet et conseil départemental

Action 2

Développer le réseau des signalants

2.1 – Poursuivre les présentations du dispositif départemental de prévention de la radicalisation auprès des partenaires pour développer le maillage territorial du réseau de signalants, auprès :

- des institutions publiques
- des associations
- des entreprises

2.2 – Mettre en place, auprès des nouveaux partenaires, une procédure de signalement des situations de radicalisation détectées

2.3 – Améliorer le retour d'informations auprès des partenaires sur les suite données à leurs signalements

Indicateurs :

- . 75-Nombre de sessions de présentation du dispositif départemental de prévention de la radicalisation
- . 76-Nombre de personnes sensibilisées
- . 77-Nombre de signalements reçus

Pilotes et partenaires : *préfecture, partenaires institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales, éducation nationale, professionnels de santé), secteur associatif, entreprises*

Action 3

Développer les liens avec les communes

3.1 - Renforcer l'implication des élus municipaux dans la détection et le signalement de situations de radicalisation sur leurs territoires, développer le partenariat avec les maires, renforcer l'échange d'informations

3.2 – Signer une charte de confidentialité pour l'échange d'informations en matière de prévention de la radicalisation, dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

3.3 – Poursuivre la mise en place d'un référent laïcité / radicalisation dans les communes qui sera le relais des élus sur la thématique de la prévention de la radicalisation et qui pourra intervenir au sein des CLSPD

3.4 – Encourager le déploiement d'actions de prévention ou de sensibilisation de la radicalisation dans les communes, financées par le biais du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

- Indicateurs :
- 78-Nombre de chartes signées
- 79-Nombre de groupes restreints radicalisation du CLSPD mis en place
- 80-Nombre de signalements transmis par les communes
- 81-Nombre et montant des subventions FIPDR radicalisation sollicitées par les communes

Pilotes et partenaires : préfecture, préfet délégué à l'égalité des chances, délégués du préfet,

mairies

Action 4

Développer les actions d'accompagnement dans le cadre de la prévention du séparatisme

4.1 – Poursuivre la mise en place d'offres alternatives en matière de soutien scolaire, insertion, social et humanitaire, pour contrer l'action des associations communautaristes :

- étoffer le maillage associatif dans les quartiers ciblés
- promouvoir la pratique d'activités sportives et culturelles dans les quartiers
- renforcer le déploiement des dispositifs de réussite éducative, notamment par le biais des cités éducatives
- développer le partenariat avec les associations d'insertion, missions locales, pôle emploi
- accompagner les rénovations urbaines pour améliorer le logement dans les quartiers ciblés et favoriser la mixité sociale

Indicateurs :

- . 82- Nombre d'association nouvellement implantée dans les quartiers ciblés
- . 83- Nombre de partenariats avec des associations d'insertion
- . 84- Nombre d'actions mises en place dans le cadre des cités éducatives

Pilotes et partenaires : préfecture, collectivités

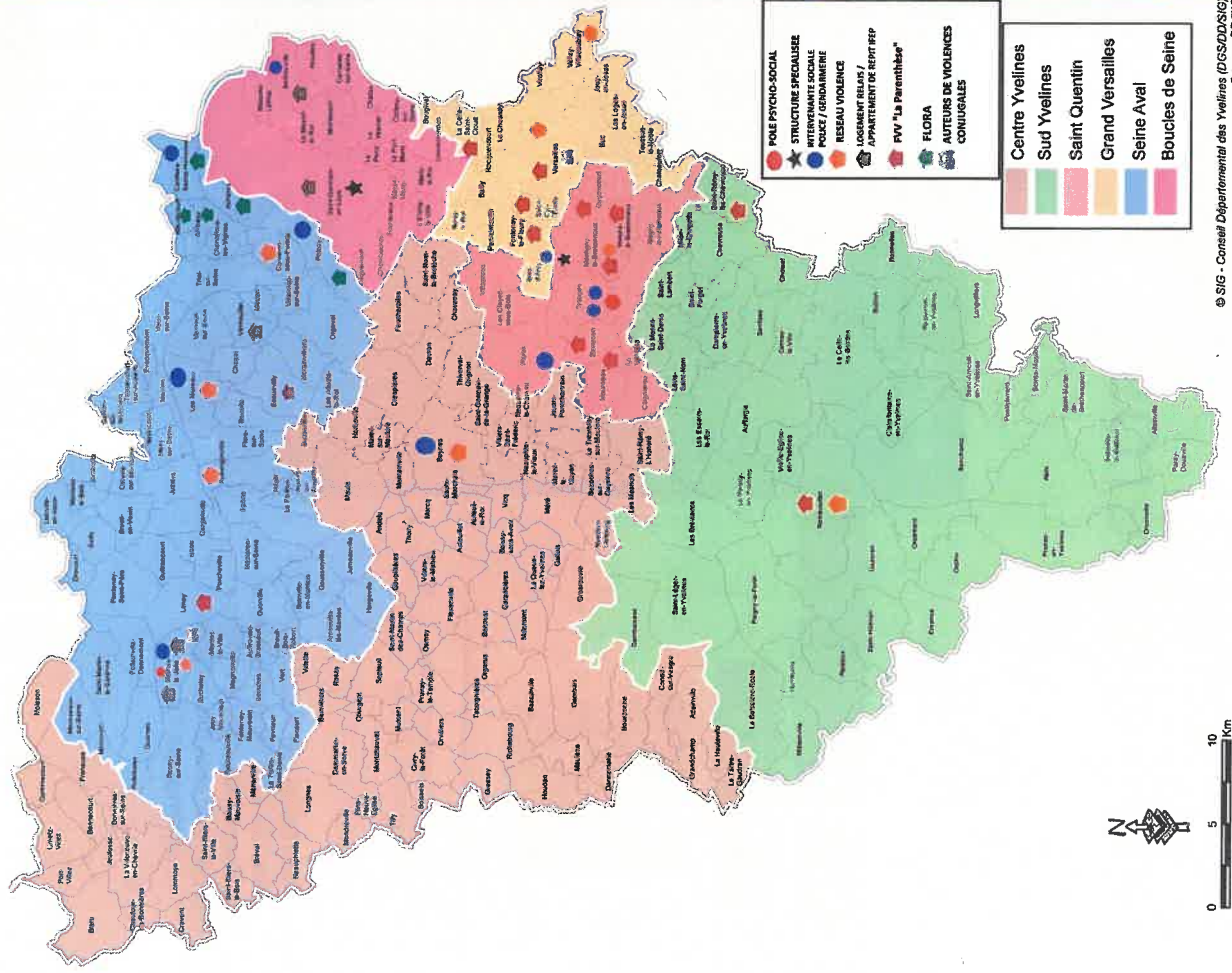
ANNEXES

1. Cartographie des dispositifs départementaux pour lutter contre les violences intrafamiliales p. 81
2. Rappel des numéros d'urgence p. 82
3. Flyers nationaux en matière de prévention situationnelle p. 83
4. Campagnes locales p. 84
5. Glossaire des sigles utilisés p. 85

Annexe 1

Cartographie des dispositifs départementaux pour lutter contre les violences intrafamiliales

Dispositifs départementaux des femmes victimes de violences



Annexe 3 : Flyers nationaux en matière de prévention situationnelle

Les 5 règles d'or pour les seniors



Pour vous protéger des vols par ruse (faux postiers, gendarmes, agents des eaux ou de l'électricité ...) ainsi que des escroqueries

1 - Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e) et j'utilise un entrebâilleur ou un viseur optique

2 - Je ne me fie pas aux brassards ou aux effets portés même si la personne est en uniforme

3 - Je ne divulgue en aucun cas l'endroit où je garde mes bijoux et mon argent liquide

4 - Je me méfie des démarcheurs trop entreprenants

5 - Au moindre doute, un seul numéro pour alerter la gendarmerie



En Cas de Vol

> Ne touchez à rien !

Annexe 4 : Campagnes locales

Accueil
Évaluation
Prise en charge

**AGIR CONTRE
LE HARCÈLEMENT
EN MILIEU SCOLAIRE**



**PREFET
DES YVELINES**
Zélie
Festour

POLICE NATIONALE
Pôle psycho-social
du Commissariat de Police
ppe-confliass@interieur.gouv.fr

01.34.90.48.11 / 06.32.65.79.43

ALTERNATIVE
L'Association de Prévention
www.alternative78.org



POUR MIEUX SENSIBILISER LES SENIORS À LEUR SÉCURITÉ

Mairies, associations, maisons de retraite, vous accueillez des seniors et vous souhaitez les sensibiliser aux dangers auxquels ils pourraient être confrontés ou aux agressions dont ils pourraient être victimes.



Tout au long de l'année, des policiers expérimentés vont à la rencontre des seniors en animant gratuitement, sur simple demande, des conférences suivies d'échanges sur diverses thématiques :

LA SÉCURITÉ AU DOMICILE

- ▶ Les vols à la fausse qualité
- ▶ Les démarchages à domicile

LA SÉCURITÉ EN VILLE

- ▶ Les vols à l'arraché
- ▶ Les vols au distributeur de billets

Contact : ddsp78-prevention-seniors@interieur.gouv.fr

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

- ADMR : aide à domicile en milieu rural
- ARS : agence régionale de santé
- BPDJ : brigade de prévention de la délinquance juvénile
- CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues
- CAF : caisse d'allocation familiale
- CCAS : centre communal d'action sociale
- CD : conseil départemental
- CDDF : conseil des droits et devoirs des familles
- CDLJ : centre de loisirs jeunes
- CDPD : conseil départemental de prévention de la délinquance
- CISPDP : conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- CL : collectivité locale
- CLAV : comité local d'aide aux victimes
- CLIR : cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire
- CLSM : conseil local en santé mentale
- CLSPD : conseil local de sécurité et de prévention et de la délinquance
- CPRAF : cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles
- CSAPA : centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- CSU : centre de supervision urbain
- DDETS : direction départementale emploi travail et solidarités
- DDSP : Direction départementale de sécurité publique
- DILCRAH : délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT
- DSDEN : direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- EHPAD : établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale
- EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs
- FDFA : association femmes pour le dire femmes pour agir
- FIPDR : fonds interministériels de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- GGD : groupement de gendarmerie départementale
- GHT : groupement hospitalier du territoire
- GPO : groupe de partenariat opérationnel
- INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISÉS

- ISCG : intervenant social en commissariat et gendarmerie
- QRR : quartier de reconquête républicaine
- MJC : maison des jeunes et de la culture
- MILDECA : mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- NEET : jeunes ni inscrits en formation, ni en études, ni en emploi
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
- PRIJ : plan régional d'insertion de la jeunesse
- SDJES : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- SG-CIPDR : secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- SPIP : services d'insertion et de probation
- TAD : territoire d'action départementale
- TAPAJ : travail alternatif payé à la journée
- TGD : téléphone grave danger
- TIG : travail d'intérêt général
- VIF : violences intrafamiliales